BUREAU DIRECTEUR

Procès-verbal de la réunion du 25-05-2020 à 19h.

Dans le cadre du Covid-19, réunion limitée à 10 personnes.

Membres présents : MM. GLARIA – REQUENA – BROCAS – MARTINON – SAGE.

Membres excusés : Mmes GRIMAL –THORE et Messieurs DIOUF et SAINT YGNAN.

Assistent à la réunion :

- M. BRANA : Président de la Commission de gestion des compétitions ;
- M CAMILLO : Président de la Commission du statut de l'arbitrage ;
- M. LAGARRIGUE : membre du Comité Directeur ;
- M. VAVASSORI : membre de la Commission des finances.

ORDRE DU JOUR

- Accessions et relégations dans nos championnats.
- Statut de l'arbitrage.
- Questions diverses.

✧✧✧✧✧✧✧✧✧✧

1/ Accessions et relégations dans les championnats du District : décisions prises en fonction des dispositions actées par le Comité Exécutif de la F.F.F.
Arrêt des compétitions à la date du 13 mars 2020 quel que soit le nombre de matchs joués
Classements établis selon le quotient nombre de points / nombre de matchs joués
Limitation du nombre de descentes à une par poule avec impossibilité de repêchage du dernier
Nombre de montées établi en fonction des règlements de la compétition concernée.
Limitation des poules à 14 équipes au maximum

- **Relégations de R3 en D1 :** E.S. GIMONT (poule D) – A.S. FLEURANCE LA SAUVETAT 2 (poule E).

- **Accessions de D1 en R3 :** SUD ASTARAC 2010 (1er) – SAINTE CHRISTIE PREIGNAN A.S. (2ème).

- **Relégations de D1 en D2 :** E.S. GIMONT 2 (suite à la relégation de l'équipe une en D1) – ENTENTE SARAMON SIMORRE 1 (dernier).

- **Accessions de D2 en D1 :** F.C. CASTERA VERDUZAN (1er poule A) – A.S. MANCIET (2ème poule A) – FORZA LSJ (1er poule B) – U.S. PAUILHAC (2ème poule B).

- **Relégations de D2 en D3 :** U.S. LECTOURE (dernier poule A) – ENTENTE SARAMON SIMORRE 2 (dernier poule B + relégation de l'équipe 1 en D2).

- **Montée de D3 en D2 :** U.A. VIC FEZENSAC 2 (1er poule A) – F.C. MIRANDE 2 (2ème poule A) – F.C. MAUVEZIN (1er poule B) – A.S. MARSAN (2ème poule B) – A.S. MONFERRAN SAVES (1er poule C) – A.A. LAYMONT (2ème poule C)

Les classements retenus de la D2 et D3 sont les classements établis à l'issue de la 1ère phase.

Tous les clubs ci-dessus accédant en division supérieure sont en règle financièrement et avec les obligations des équipes de jeunes.

- **Accession Féminines Elite en R2F :** A.S. FLEURANCE LA SAUVETAT
- **U17 District en U18 R2 :** D.S.C.P. (Entente DURAN-SCP AS (Auch Football, classé premier ne peut pas accéder en U18R2 car il a déjà une équipe dans ce championnat
- **Relégation U16 R2 en U17 District :** F.C. L'ISLE JOURDAIN
- **Accession U15 District en U16 R2 :** A.G.S. 2 (Entente ARRATS-GIMONE-SAVE)
- **Relégations U14 R2 en U15 District :** A.G.S. – GERS FOOT SUD
- **Accession U13 District en U14 R :** A.G.S.

Les classements complets sont publiés sur le site du District en date du 26-05-2020

Championnats seniors masculin saison 2020-2021

D1 : poule unique de 14 équipes
D2 : 2 poules de 12 équipes
D3 : 2 ou 3 poules (suivant le nombre d'équipes engagées)

Toutes les décisions ci-dessus qui feront l'objet d'une approbation par un prochain Comité Directeur, ont été prises sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées en fonction des procédures en cours et des éventuels recours à venir.

✧✧✧✧✧✧✧✧✧✧

2/ Statut de l'arbitrage :

La liste des clubs en infraction avec le statut sera publiée après le 15 juin prochain suivant leur situation arrêtée à cette date.

✧✧✧✧✧✧✧✧✧✧

3/ Questions diverses :

Agence Nationale du Sport (A.N.S.) : dossiers via compte-Asso à communiquer pour le 31 mai prochain.

Fonds de solidarité du football amateur : Dispositif destiné à tous les clubs affiliés à la FFF et actifs à la fin de la saison 2019-2020 et au début de la saison 2020-2021.
Abondement de la FFF, des Ligues et des Districts pour un montant global de l'ordre de 20M d'euros.
Seuls les clubs qui en feront la demande, via un formulaire simplifié, pourront prétendre à une aide de **10€ par licence**, étant entendu qu'il a été arrêté la date du 30 avril 2020 pour déterminer le nombre de licenciés par club.
Le montant de l'aide ainsi attribuée sera porté au crédit des comptes clubs à la **Ligue** et utilisé à dû-concurrence pour régler les licences, les cotisations et engagements 2020-2021.
Toutes les informations utiles seront faites prochainement par le Président de la FFF auprès des Ligues, Districts et clubs.
Seuls les clubs à jour financièrement au 30 juin 2020 auprès des Ligues et Districts pourront prétendre à cette aide.

Coupe d'Occitanie seniors : à voir paiement des engagements et gestion des tours District.

Comité Directeur : Dans l'attente des nouvelles directives sur l'évolution sanitaire portant sur les réunions de personnes.

Assemblée Générale élective et d'approbation des comptes du District : Fixée au 18 décembre 2020. Lieu à déterminer.

Assemblée générale dans les clubs : à leurs propres initiatives mais en respectant les contraintes gouvernementales prescrites liées à l'évolution de la situation sanitaire.

Mutations : Les périodes de changement de club demeurent inchangées :

- Période normale, du 1er juin au 15 juillet.
- Hors période, du 16 juillet au 31 janvier.

Reprise des championnats : non déterminée à ce jour.

✧✧✧✧✧✧✧✧✧✧

La séance est levée à 21h45.

Le Président du District	**Le secrétaire Général**
Guy GLARIA	Eric SAGE